

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

**PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
M. Portier

ARTICLE 2

Après le mot :

« pédagogie »,

insérer les mots :

« , prévoit si nécessaire des enseignements disciplinaires complémentaires en référence au contenu des programmes du collège et du lycée selon le profil des enseignants stagiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que la formation initiale de deux ans devra, tout en donnant la priorité à l'apprentissage de la pédagogie, permettre aux élèves professeurs qui en auraient besoin d'avoir accès à des compléments d'enseignements disciplinaires, liés notamment au contenu des programmes de collège et de lycée, qui peuvent différer des éléments étudiés au cours de la licence.